



# SNUDI-FO

Syndicat National Unifié des Directeurs, Instituteurs  
et professeurs des écoles de l'enseignement public  
Force Ouvrière

## Nouveaux Programmes 2016 : des programmes adaptés aux PEdT en contradiction avec le statut de fonctionnaire d'Etat

La présentation le 17 septembre des nouveaux programmes 2016 a été l'occasion d'un débat largement médiatisé à propos des déclarations de la ministre sur son attachement à l'«*entraînement quotidien à la dictée, au calcul mental et la lecture à haute voix...*». Qu'en est-il exactement ?

### Des programmes d' «*une conception nouvelle*», sans connaissances, ni enseignements disciplinaires, ni progressions !

Ces «*nouveaux programmes de la scolarité obligatoire*» qui «*reposent sur une conception nouvelle*» «*ne sont plus la simple juxtaposition de programmes disciplinaires annuels imposant aux professeurs les contenus, les démarches, les méthodes et les progressions, visant un élève abstrait...* »

Centrés sur les 5 domaines de formation du socle commun de compétences et de connaissances, mélangeant les compétences avec un soupçon de connaissances, ces «*programmes d'une conception nouvelle*» ne font plus aucune référence à des connaissances à acquérir et à évaluer, aux progressions à mettre en œuvre.

«*Dictée, calcul mental et lecture à haute voix*» n'y sont plus mentionnés et toutes les déclarations médiatiques de la ministre n'y changent rien.

### Un «*projet global et cohérent d'éducation et d'enseignement*» compatible avec les PEDT, incompatible avec les garanties statutaires et les programmes nationaux

«*Ces programmes d'une conception nouvelle*» doivent «*rendre lisible et efficace un projet global et cohérent d'éducation et d'enseignement*» «*appellent à un travail d'élaboration collective des progressions, des sujets d'étude, de l'évaluation*» pour ouvrir «*la voie à plus de responsabilité professionnelle, individuelle et collective, sur la conception et la mise en œuvre des contenus réellement enseignés*»

Progressions, sujets d'étude, évaluation relèveraient donc d'une élaboration locale école par école ou commune par commune qui s'inscrirait naturellement dans le «*projet global d'éducation et d'enseignement*» du PEdT.

Dans cette situation comment garantir des programmes nationaux, des diplômes nationaux au moment où la réforme du collège, rejetée par l'immense majorité des professeurs avec 13 organisations syndicales exigeant l'abrogation, permettrait 5 000 horaires d'enseignement différents pour 5 000 établissements.

La multiplicité des organisations de la semaine scolaire issues de la mise en place de la réforme des rythmes scolaires serait encore renforcée par la multiplicité des progressions, des modes d'évaluation et des projets divers sous la tutelle directe du PEdT, donc des collectivités locales. C'est le statut de PE fonctionnaire d'Etat qui est visé.

Déjà, dans certaines communes (Morbihan), la municipalité demande aux enseignants d'adapter leur enseignement au programme des TAP, organise des concertations communes PE/employés communaux (Paris) et des formations communes PE/ATSEM (...).

C'est la logique des passerelles entre les trois versants de la Fonction Publique tel que le prévoit le projet d'accord AFP-PPCR: «*Assurer un service public de qualité suppose que les passerelles soient développées entre les fonctions publiques territoriale, de l'Etat et hospitalière. Le statut doit s'adapter pour faciliter la mobilité des agents* ». FO ne signera pas ce projet d'accord.

.../...

.../...

## **Travail en équipe obligatoire contre la liberté pédagogique**

Ces programmes d'une conception nouvelle *«appellent à un travail d'élaboration collective des progressions, des sujets d'étude, de l'évaluation, plus attentif aux acquis réels des élèves qu'à leurs seuls résultats chiffrés(...)»*

Outre le mépris exprimé à l'égard des PE qui ne seraient pas attentifs aux besoins de leurs élèves, ces programmes 2016 imposeraient le travail en équipe obligatoire contre la liberté pédagogique statutaire pour avancer vers davantage d'autonomie des établissements au détriment du caractère national.

## **Le conseil école/collège pour accompagner le rapprochement école/collège et préparer les 1 607 heures annualisées**

*« (...) Le conseil de cycle et le conseil école-collège jouent un rôle essentiel pour nourrir ces progressions et assurer l'harmonisation pédagogique au sein du secteur géographique concerné. »*

Toute la logique de ces programmes 2016 se concentre dans la volonté de rendre inéluctables les échanges de services entre PE et professeurs certifiés. Ce processus, sous l'impulsion du conseil école/collège, ne peut conduire qu'à la disparition des statuts particuliers de corps et des garanties spécifiques qui s'y rattachent (obligations de service, régime indemnitaire ...) au profit des 1 607 heures de travail de la Fonction publique.

## **Des nouveaux programmes par «cycle de trois ans» qui menacent le droit à mutation**

*«Les nouveaux programmes sont conçus par cycles de trois ans pour répondre à ces redéfinitions»*. Au moment où le droit à mutation est de plus en plus remis en cause, l'organisation et la gestion en interne à chaque école ne peuvent que le fragiliser encore davantage.

En effet, comment élaborer des progressions sur trois ans au sein de chaque école alors que les affectations sont à l'année et que de plus en plus de PE subissent un poste à titre provisoire imposant un changement d'école tous les ans au cours des 5 à 10 premières années d'exercice.

**Le SNUDI FO réaffirme son attachement aux enseignements disciplinaires, aux programmes nationaux, aux diplômes nationaux avec examen terminal dont le Bac est un élément décisif, aux programmes annuels. Autant de principes malmenés par la logique des compétences de l'école du socle, par les cycles école/collège ainsi qu'aux échanges de service prévus dans le projet de loi Peillon.**

Montreuil, le 23 septembre 2015